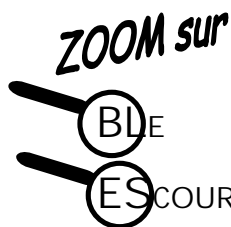


Info.pl@ine



N°87 – 22 mars 2006 – 4 pages

Régulateur de croissance : à raisonner par variété

ES COURGEON-ORGE d'HIVER Désherbages de rattrapage

RENCONTRES BOUT de CHAMP

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

Nous vous invitons à venir participer à des tours de plaine pour des échanges techniques sur les **itinéraires à coût réduit**, l'actualité des cultures et des réponses à vos questions.

Demain

Région sud	Jeudi 23 mars 2006	9h-12h	A Nanteau-sur-Lunain, sur une parcelle de Patrick TOURTE
<i>Voir le plan d'accès à la parcelle dans Info.pl@ine n°86 de vendredi dernier</i>			

Région centre-ouest	Lundi 3 avril 2006	9h-12h	A Brie-Comte-Robert, sur une parcelle du Lycée Agricole Bougainville
Région nord	Mardi 4 avril 2006	9h-12h	A Tancrou, sur une parcelle de Jean-Pierre MORET
Région centre-est	Vendredi 7 avril 2006	9h-12h	A Vieux-Champagne, sur une parcelle de Marc VERCAUTEREN
<i>Nous vous indiquerons les plans d'accès dans le courant de la semaine prochaine</i>			

AGRO-METEO

L'arrêt des pluies a permis la réalisation des semis d'orges, pois et féveroles de printemps et même de betteraves.

Les gels matinaux ont favorisé la portance pour réaliser les apports d'azote sur céréales et colzas.

Néanmoins, un redoux franc et sur la durée se fait toujours attendre et la végétation tarde à redémarrer sérieusement.

D'autre part, le temps perturbé annoncé pour les prochains jours ne va pas faciliter, voire de nouveau stopper, les interventions en plaine.

Conséquences pour les céréales :

Les teintes violacées sur blé évoquées la semaine dernière sont présentes sur d'autres parcelles. Elles sont principalement dues au froid avec des sensibilités variétales différentes : CAPHORN semble être plus touché que les autres variétés (APACHE, CHARGER, SANKARA).

Enfin, sur des sols calcaires ou buttes de craie (Sud, Sud-Est du département), on observe quelques pertes de pieds. La période de gel-dégel de début mars qui a suivi les pluies de la 2^{ème} quinzaine de février a pu provoquer du gel mécanique sur ces types de sols.

ACTUALITES CULTURES

BLE (stade : tallage à redressement - début montaison)

P Régulateurs de croissance : à raisonner par variété

L'application des régulateurs doit se raisonner à la parcelle en fonction de la sensibilité variétale et de la densité du peuplement.

Ø Un programme à base de CYCOCEL reste la solution la moins chère (3 à 10 €/ha) et suffisante dans de nombreux cas. Néanmoins pour une bonne efficacité des C3 et C5, il est indispensable de privilégier le stade d'application aux conditions météo.

Comment raisonner les régulateurs ?

Variétés résistantes SCIPION	Pas de régulateur	
Variétés peu sensibles APACHE, BASTIDE, CAPHORN, CHARGER, MENDEL, PR22R20, RASPAIL, SANKARA, SAMURAI, TOISONDOR, ...	Peuplement faible à moyen ou Terres séchantes	pas de régulateur
	Peuplement élevé	1,5 l de CYCOCEL C5 du redressement à épi 1 cm
Variétés sensibles ANDALOU, CEZANNE, EQUILIBRE, HYSUN, ORVANTIS, PR22R28, ...	Peuplement faible à moyen	1,5 à 2 l de CYCOCEL C5 du redressement à épi 1 cm
	Peuplement élevé	Une double application de CYCOCEL C5 : CYCOCEL C5 2 l de plein tallage à fin tallage, puis CYCOCEL C5 1,5 l au stade épi 1 cm ou MEDAX TOP 0,5 à 0,6 l applicable de 1 à 2 noeuds ou MODDUS 0,3 à 0,4 l applicable de 1 à 2 noeuds

Les conditions d'utilisation

Traiter des plantes non stressées par le froid, par des amplitudes thermiques ou par le sec.

Pour CYCOCEL, CYTER, MONDIUM qui seront les 1^{ers} régulateurs utilisés, respecter les conditions suivantes :

	Températures mini le jour du traitement	Températures maxi le jour du traitement	Températures maxi annoncées pour les 3 jours suivants
CYCOCEL C3 ou C5	> à -1°C	Entre 10°C et 20°C	> à 10°C
CYTER, MONDIUM	> à -1°C	Entre 6°C et 20°C	> à 8°C

Un délai sans pluie de 2 heures est suffisant pour que les régulateurs soient absorbés par la plante.

ESCOURGEON - ORGES D'HIVER (stade : tallage à redressement)

P Désherbages de rattrapage



ENERGY PUMA, PUMA LS, CELIO, VIP, ARCHIPEL, ATTRIBUT, ATLANTIS/ABSOLU, HUSSAR OF, MONITOR ne sont pas sélectifs de l'orge d'hiver, ni de l'orge de printemps.

Le flupyrsulfuron (LEXUS XPE, LEXUS MILLENIUM, OKLAR) est utilisable sur orge d'hiver depuis cette année mais doit être positionné à l'automne pour des raisons de sélectivité et d'efficacité.

Ø Dominantes Vulpins (de 3 feuilles à début tallage) et jeunes Ray-grass

BAGHERA 1 à 1,5 l/ha + huile complété avec un anti-dicotes (FIRST 0,4 à 0,6 l/ha, ALLIE 15 g/ha...)

ou
ILLOXAN CE 0,75 l/ha+ huile (un peu moins bons sur vulpins) complété avec un anti-dicotes (ALLIE 15 g/ha...)

Ø Si présence de Vulpins et levée de Folle Avoine

Isoproturon 500 à 1000 g/ha + ASSERT 1,5 l/ha + anti-dicotes

(seulement s'il n'y a pas eu d'isoproturon ou de chlortoluron utilisé à l'automne sur la parcelle).

COLZA (stade : reprise de végétation bien engagée à C2-début montaison)

Quelques colzas ont du mal à repartir faute de températures.

P Ravageurs

Quelques charançons de la tige et méligèthes ont pu être observés dans les cuvettes jaunes suite aux températures de samedi et dimanche dernier.

Néanmoins, les conditions météo, températures froides puis pluies à venir, ne sont pas favorables à l'activité de ces ravageurs.

Ø Pas d'insecticides à faire à ce jour.

De façon anecdotique, on observe aussi des attaques de pigeons sur les nouvelles feuilles dans quelques parcelles.

P Régulateurs

Ils sont à réserver sur les parcelles cumulant variétés sensibles à la verse (EXAGONE, EXOCET) et colzas denses (plus de 10 pieds/m linéaire).

Sur les autres parcelles, le régulateur n'est pas justifié et peut même, avec des périodes froides non favorables à la croissance des plantes (cas de 2005), avoir un impact négatif sur la culture en limitant les hampes principales sans pour autant favoriser les hampes secondaires. De plus, un régulateur inutile, mal positionné ou mal dosé, risque de retarder la floraison des plantes et par conséquent d'allonger la période de risque pour les méligèthes.

Niveau de sensibilité des variétés à la verse

Rappel

Très peu sensibles	Peu sensibles	Sensibles
AVISO, CAPVERT, CARACO, CATALINA, ECRIN, ES ASTRID, EXPERT, GRIZZLY, OLPHI, REMY*, ROBUST, RODEO, SUN, STANDING...	BANJO, CAMPALA, EXCALIBUR*, COOPER*, KALIF*, KADORE*, PR46W31...	EXAGONE EXOCET*...

* : à confirmer

Ø En cas de traitement :

PARLAY C 0,8 à 1 l/ha + mouillant du stade C2 (début montaison) au stade D1 (le bouton est encore caché par les feuilles terminales). Coût indicatif : 14 à 18 €/ha.

SEMI S des CULTURES de PRINTEMPS

Quelques préparations de sol et semis se sont faites dans des conditions motteuses suite à des reprises trop rapides sur des sols pas assez ressuyés et à tendance argileuse.

Ø Un passage de croskilettes peut s'avérer utile pour affiner la surface avant l'application de l'herbicide de prélevée.

POIS de PRINTEMPS (semis à levée en cours)

P Désherbage

Les stratégies de tout en post-levée sont à réserver uniquement aux parcelles à très faible enherbement.

Le traitement de post-semis/prélevée reste la base du programme. Pour le choix des produits, voir info.pl@ine n°71 du 14 décembre dernier.

Les herbicides sont à faire au plus près du semis pour profiter de l'humidité du sol mais aussi pour des raisons d'efficacité et de sélectivité : TREPLIK PL, CHANDOR, NIKEYL, RACER ME, CENTAURE, NIRVANA.

CHALLENGE, PROWL sont à positionner au plus près du stade crosse pour augmenter leur persistance d'action.

P Ravageurs

Dès la levée, surveiller les thrips (petites bêtes d'orages).

Observation des thrips : bien décortiquer les pois ou placer quelques plantes dans un sac plastique, le fermer et ramener au chaud. Les thrips viennent sur la paroi.

Ø Dès 1 thrips par plante, et si 80% de pieds levés, traiter avec une pyrèthrine.

FEVEROLE de PRINTEMPS (semis en cours)

P Désherbage : quel mélange pour quelle flore ?

Le traitement de prélevée est systématique. Il n'existe pas de solutions antidiocotes homologuées en post-levée.

Sur une flore composée de type sanve, matricaire, renouée persicaire, arroche, séneçon et pensée, les associations CHALLENGE 1,5 l + NIRVANA 1,5 l ou CHALLENGE 3 l + PROWL 1,5 l permettent les dés herbages les plus complets.

Sur flore plus simple principalement constituée de renouées, l'association CHALLENGE 2 l + CENTAURE 2 l présente une efficacité intéressante pour 72 €/ha.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR CULTURES

La réglementation nationale concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires a pour objectif de protéger les utilisateurs, les consommateurs mais aussi l'environnement. Elle prévoit l'usage du produit dans des conditions déterminées (usage, dose, délai avant récolte, précaution d'emploi, protection de l'utilisateur) et pour une cible précise.

La conditionnalité des aides PAC et notamment les points introduits en 2006 prévoit le respect de ces obligations pour l'ensemble des agriculteurs amenés à utiliser ces produits.

Contenu des anomalies contrôlées dans le cadre de la conditionnalité :

- ✓ Usage d'un produit n'ayant pas ou n'ayant plus d'autorisation de mise sur le marché (AMM) en France.
- ✓ Non respect des exigences prévues par l'AMM.
- ✓ Non respect des prescriptions particulières d'emploi dont l'objectif est d'éviter l'entraînement des produits phytosanitaires lors de l'épandage vers :
 - w les lieux d'habitation, parcs et jardins,
 - w les bâtiments d'élevage et les parcs d'élevage,
 - w les piscicultures, les cours d'eau, les points d'eau consommables et périmètres de protection de captages,
 - w les cultures voisines qui ne doivent plus être traitées au moment du traitement,
 - w les ruches et ruchers déclarés,
 - w d'une façon générale, toutes les propriétés appartenant à des tiers.
- ✓ Non respect des prescriptions particulières d'emploi concernant l'usage de certains insecticides et nématicides :
 - w traitement de sol avec des granulés au moment du semis en localisé dans la raie de semis,
 - w enfouissement des produits sans présence de granulés en surface même en bout de ligne,
 - w utilisation de matériel étanche pour éviter la dispersion aérienne des produits,
 - w récupération des surplus de produits en fin de traitement.
- ✓ Non respect des périodes d'interdiction d'emploi des insecticides et acaricides pendant les périodes de floraison (même ceux bénéficiant de la mention abeille) dans le but de la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs dès lors qu'ils sont présents dans la parcelle.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural*
Toutes rediffusion et reproduction interdites